



## NOTE TECHNIQUE

# BILAN INTERMÉDIAIRE DU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE TEREHĒAMANU ET LE CEREMA

**Novembre 2025**

Depuis 2021, la Communauté de communes de Terehēamanu s'est engagée dans l'élaboration de son projet de territoire, avec l'ambition de répondre aux défis des transitions écologiques, économiques et sociales et de construire une vision résiliente adaptée aux réalités locales. Dans cette perspective, elle a signé un partenariat avec le Cerema dans le cadre du programme « Territoires adaptés à +4°C ».

La présente note établit un bilan intermédiaire de ce partenariat et en précise les prochaines étapes.

## Rappels des objectifs et modalités de mise en œuvre envisagés

La convention, signée le 12 août 2024, visait notamment à :

- **faire émerger les conditions d'évolution d'une gouvernance partagée entre la Communauté, le Pays et l'État ;**
- **construire et expérimenter une méthodologie d'accompagnement pour un projet de territoire concerté et résilient avec l'ensemble des acteurs concernés et basée sur une démarche transversale ;**
- **s'appuyer sur un fil rouge de réflexion innovant : le rapport nature/culture et la résilience ;**
- **co-construire, avec les équipes techniques et politiques de Terehēamanu, la démarche de concertation et d'appropriation du projet de gouvernance et du projet de territoire ;**
- **faire de ce projet un démonstrateur en Polynésie française et pour des territoires outre-mer présentant des cadres socio-culturels différents.**

Le partenariat proposait cinq phases, entre juillet 2024 et août 2026, ponctuées de quatre déplacements (octobre 2024, avril 2025, juillet 2025, automne 2025). S'agissant d'une coopération et d'une expérimentation innovantes, ces phases étaient données à titre indicatif et pouvaient faire l'objet de modifications au fil de l'eau en fonction des attentes et de l'évolution du contexte.

# Bilan et résultats

Les actions conduites dans le sens des objectifs rappelés ci-dessus ont produit de premiers résultats :

## 1/ Les conditions d'un engagement collectif et d'une mise en mouvement

- Une mobilisation et une implication fortes des élus et institutionnels posant les bases d'une gouvernance partagée entre la Communauté de Communes, les communes, le Pays et l'État : visites communales associant élus et cadres des communes en octobre 2024, atelier de lancement de la concertation et ateliers élus en avril 2025, rencontres dédiées avec le Pays (atelier du 23/10/2024, entretien avec le Président et ses Ministres le 4/11/24), réunions de lancement et restitution (22/10/24, 29/04/2025), réunion de l'équipe-cœur du projet (le 05/11/24) et échanges avec G2P sur le schéma d'agglomération du Sud de Tahiti.
- Une consultation et une implication des acteurs socio-économiques, dans une logique de compréhension et d'appropriation des enjeux territoriaux : rencontres, entretiens et ateliers « focus groupes » en octobre 2024, associant entrepreneurs, cadres du Pays, acteurs de la jeunesse et du tourisme, congrégations religieuses ; vidéos de valorisation d'initiatives locales inspirantes.

## 2/ Un diagnostic et une définition adaptée de la résilience du territoire

- Une analyse approfondie de la résilience du territoire à partir de l'outil de la « boussole de la résilience », s'appuyant sur le diagnostic de 2022, complété par les éléments collectés lors du 1er déplacement.
- La mise en évidence de nombreux germes de résilience sur le territoire qui restent toutefois fragiles (dépendance aux importations, vulnérabilité de certains systèmes d'infrastructures et de services, gestion des risques).
- Une définition renouvelée de la résilience à travers le terme Tuora (« Tenir en vie ») et quatre étoiles (Mana, Tau, Rahu, 'Ai'a). Ce cadre conceptuel, enrichi des enseignements liés à l'identité et aux spécificités polynésiennes, constitue un nouveau repère d'analyse susceptible de s'appliquer à d'autres territoires.

## 3/ Une démarche de concertation co-construite

- Une concertation soutenue et innovante, réunissant 640 participants au cours de 11 journées d'ateliers, organisées sur 8 sites délocalisés.
- Des outils de concertation innovants, parmi lesquels un jeu sérieux basé sur une carte du territoire et 48 cartes actions, décliné dans une version numérique.
- Deux ateliers d'approfondissement associant experts scientifiques et patrimoniaux, aux côtés

des élus, permettant de tester et de consolider la résilience des trajectoires proposées.

#### 4/ Une vision prospective partagée du territoire

- Une vision prospective partagée du territoire, traduite à travers des récits et des représentations cartographiques, proposant un modèle de développement alternatif fondé sur une économie sociale et solidaire respectueuse des valeurs et de l'identité polynésiennes.
- Des cartographies préfigurant la mise en place d'un SIG pour capitaliser les connaissances territoriales et aider les communes dans la réalisation de leurs missions.

#### 5/ Un positionnement de Tereheamanu comme un acteur affirmé et référent du développement de son territoire

- Une participation à la concertation menée par le Pays dans le cadre du schéma d'agglomération du Sud de Tahiti.
- La mise en visibilité de Tereheamanu comme intercommunalité au service des communes et d'une cohérence territoriale.
- Une esquisse de proposition de gouvernance partenariale entre la Communauté de Communes, les Communes membres, le Pays et l'Etat pour la mise en œuvre du projet de territoire et de nombreux échanges institutionnels tout au long de la démarche posant les bases d'une pratique de travail.

#### 6/ La promesse d'un rayonnement de Tereheamanu comme démonstrateur en Polynésie et au-delà

- Un modèle de développement vitrine et tête de proue des stratégies portées par le Pays : ESS, stratégie Innovation, Rahui, déconcentration des services...
- Des perspectives d'échanges et de rencontres avec d'autres territoires ultramarins, notamment la Réunion et la Guyane, dans une logique d'inspirations réciproques et de valorisation des actions menées.
- La diffusion des enseignements tirés du projet à l'occasion de deux rencontres nationales majeures – le Sommet de l'Océan et les Rencontres Interco de l'Outre-Mer – contribuant à la mise en visibilité du territoire.

# Conclusions et perspectives

Conformément aux objectifs fixés par la convention, la démarche a permis de construire une vision claire et partagée du projet de territoire, d'engager une concertation active avec les acteurs locaux et de produire des éléments d'évaluation et d'orientation sur la résilience. Elle a également conduit à la création de nouveaux outils méthodologiques, tels que les « étoiles de la résilience », le jeu sérieux et les 48 cartes actions.

Le partenariat a par ailleurs su faire preuve d'adaptabilité face aux évolutions du contexte et aux besoins émergents, en tirant parti du caractère évolutif de la convention. Le déplacement d'avril 2025 a ainsi combiné diagnostic de résilience et co-construction des trajectoires d'adaptation, tandis que celui prévu à l'automne 2025 a été reporté en raison du contexte politique peu favorable aux discussions relatives à la gouvernance institutionnelle (élections municipales et période de réserve).

Si ces avancées marquent des étapes structurantes vers la concrétisation du projet de territoire, certaines composantes doivent encore être consolidées. Il s'agit en particulier de la déclinaison opérationnelle des orientations élaborées et de la stabilisation de leur gouvernance.

Dans cette perspective, la prochaine étape du partenariat vise à établir un document programmatique traduisant techniquement le projet en actions, selon la répartition actuelle des compétences et dans l'anticipation des transferts prévus par la modification de l'article 43.2 de la loi organique. Cette phase s'articulera avec les travaux du Conseil économique, social et environnemental (CESE) menés dans le cadre de son auto-saisine sur le projet de décentralisation du Pays, et sera enrichie par des retours d'expériences inspirants, issus notamment du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle se déroulera de janvier à août 2026.

Sur la base de ces propositions techniques, la gouvernance du projet pourrait être réactivée et consolidée dans une approche opérationnelle lors d'un nouveau déplacement envisagé en septembre / octobre 2026. Cette nouvelle phase de concertation permettrait par ailleurs de présenter l'avancement de la démarche aux acteurs socio-économiques et nouveaux élus locaux, et ainsi relancer la dynamique partenariale autour de l'appropriation collective du projet.

Dans le même temps, la valorisation de la démarche et de ses résultats se poursuivra au gré des opportunités et dans le cadre de la capitalisation du programme +4.